

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017**

## **MODALITES DE CALCUL DES CHARGES CABINET PARAMEDICAL**

Le maire explique aux membres présents que les travaux du cabinet paramédical, au 19 bis rue de la mairie, étant achevés, il importe de louer les trois bureaux de consultation (totalisant 53 m<sup>2</sup>) et, compte-tenu des compteurs uniques (eau et électricité), de préciser, dans le cadre d'une convention annuelle, les modalités de répartition des charges et, par conséquent, de revoir le montant des loyers de la manière suivante :

175 € pour le bureau de 13 m<sup>2</sup> (soit 25% du total),  
200 € pour le bureau de 15 m<sup>2</sup> (soit 28 % du total),  
300 € pour le bureau de 25 m<sup>2</sup> (soit 47 % du total).

Ce montant comprend l'entretien des parties communes ainsi qu'un forfait charges, respectivement de 35, 40 et 70 Euros, ce qui entrainera une régularisation une fois par an au prorata de la surface.

Le différentiel sera remboursé au locataire si celui-ci n'a pas consommé le montant prévisionnel des charges et inversement, le dépassement de la consommation entrainera la facturation par la commune de ce différentiel au locataire.

## **SUBVENTIONS**

Le conseil vote la subvention de 3000 Euros à l'harmonie communale (solde de la subvention annuelle de 7000 €) et une subvention de 600 euros à l'Amicale des Ecoles.

La subvention à l'association du personnel communal est reportée, en l'absence de la tenue de l'assemblée générale de cette association.

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE CONCOURS POUR LE GIRATOIRE**

La subvention du Syndicat d'Electricité de l'arrondissement d'Avesnes ayant été un peu plus élevée que prévu, la commune délibère afin que l'agglomération puisse lui reverser les 1552 Euros de trop perçus.

## **DEMANDE PROGRAMMATION VOIRIE 2018**

Le conseil réitère sa demande de réalisation de trottoirs rue Delmotte, au lieu-dit la Bûchelotte et demande également l'inscription de la réalisation de la voirie rue Albert Camus ainsi que la réfection de la rue Victor Hugo prolongée.

## **ACCUEIL DE LOISIRS**

Le conseil reconduit les tarifs 2016/2017 pour l'ALSH des 6 – 16 ans (hors vacances d'été) et crée deux postes d'animateurs durant les petites vacances.